

# Séance du 13 avril 2015

Date de la convocation : 01/04/2015

Présents : ARNAL Hélène, AZAM Nicolas, BERTRAND Nicole, BRU Daniel, CABAL Marie-Christine, CASIMIR Jérôme, CHAMAYOU Christian, DELPY Caroline, FONTES Nadine, MALROUX Marie-Claire, SARMAN Albert, VALAT Raymond

Absents excusés : CAPELLE Chantal, LUCIO Jean-Pierre, MARLOT Ludovic.

Secrétaire de séance : DELPY Caroline

Ordre du jour :

Approbation du compte de gestion 2014, du compte administratif 2014

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du budget principal.

Vote du budget primitif 2015

Fixation des taux des taxes locales

Plan Local d'Urbanisme : modification simplifiée n°2

Dénomination d'une voie, numérotation d'habitation

Augmentation provisoire du temps de travail d'un adjoint technique

Occupation de domaine public

Questions diverses.

Le treize avril deux mille quinze, à 20h 30, madame Marie-Claire MALROUX, maire, déclare la séance ouverte.

Approbation et signature du compte-rendu de la précédente réunion.

## **Approbation du compte de gestion 2014 et du compte administratif 2014**

### **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du budget principal.**

Monsieur Christian CHAMAYOU présente les dépenses, recettes des sections Fonctionnement et Investissement.

<b>FONCTIONNEMENT</b> Détail de la dépense	<b>Réalisé en 2013</b>	<b>BP 2014 + DM</b>	<b>Réalisé 2014</b>
Achat prestations de services (repas cantine)	38 319.67	40 740.00	43 492.63
Eau	2 169.56	3 300.00	3 311.18
Électricité	21 562.27	20 000.00	23 276.80
Combustibles	10 604.72	12 600.00	9 722.66
Carburants	4 459.00	3 000.00	4 953.06
Alimentation	2 200.27	2 300.00	2 405.36
Fournitures entretien	1 378.02	1 400.00	1 463.64
Petit équipement	409.23	2 000.00	628.12
Vêtements de travail	412.91	600.00	606.96
Fournitures administratives + reliures	897.47	1 200.00	963.51
Fournitures scolaires	5 720.57	6 533.00	6 415.13
Autres fournitures	1 376.55	5 000.00	4 576.36
Locations mobilières	273.32	1 200.00	1 050.37
Entretien de terrains	3 251.54	4 000.00	4 887.27
Entretien de bâtiments	4 027.17	27 194.00	4 405.72
Entretien matériel roulant	3 485.33	1 500.00	1 076.96
Entretien autres	2 392.91	2 000.00	1 951.27
Maintenance	6 544.80	7 700.00	11 806.73
Assurance bâtiments + véhicules	7 734.52	7 295.00	7 294.68
Services extérieurs divers	430.40	440.00	504.70

Indemnités percepteur	415.79	500.00	442.51
Honoraires divers	0.00	2 100.00	2 736.00
Frais d'actes	0.00	400.00	0.00
Divers contrôles	528.45	900.00	898.06
Fêtes et cérémonies	1 773.88	2 000.00	2 098.35
Impression	3 097.64	3 740.00	2 118.00
Transports	2 775.00	3 000.00	2 212.75
Missions-frais déplacements	0.00	200.00	95.60
Frais affranchissement	929.77	2 000.00	518.34
Frais télécommunication	4 524.13	5 000.00	4 184.54
Frais de dossier	0.00	0.00	300.00
Concours divers	767.30	1 000.00	670.45
Services extérieurs (TAPS)	4 262.40	22 000.00	25 925.00
Taxes foncières	1 421.00	1 450.00	1 603.00
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>138 145.59</b>	<b>194 292.00</b>	<b>178 595.71</b>
Cotisations FNAL	171.48	200.00	190.05
Cotisations Centre de gestion + CNFPT	3 293.37	3 400.00	3 478.09
Cotisations solidarité autonomie	574.86	600.00	613.91
Salaires titulaires + Cotisations salariales	170 186.99	190 000.00	189 366.84
Salaires non titulaires+ cot.salariales	7 429.02	19 000.00	2 058.09
Salaires Emploi Jeunes	4 086.66	15 000.00	0.00
Emploi Avenir	1 032.00	1 032.00	14 660.75
Cot.patronales	35 092.36	40 300.00	38 041.20
Cot.patronales	36 901.78	45 000.00	39 364.41
Cotisations ASSEDIC	780.05	970.00	1 110.03
Cotisations assurance personnel	10 932.46	10 892.00	10 823.68
Cotisations F.N.C.Supplément familial	1 134.00	1 200.00	1 435.00
Cot.CNAS C LAE Cambon	5 783.70	6 500.00	5 392.96
Cot.Médecine du travail/pharmacie	1 311.75	9 270.00	975.09
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>278 710.48</b>	<b>343 364.00</b>	<b>307 510.10</b>
Attribution de compensation C2A	77 648.63	77 649.00	77 648.84
<b>014 Atténuations de produits</b>	<b>77 648.63</b>	<b>77 649.00</b>	<b>77 648.84</b>
Indemnités Maire + 4 Adjoints+ Cot URSSAF	45 946.30	52 600.00	46 086.08
Cotisations patronales élus (retraite)	1 690.48	1 800.00	1 740.53
Cot.Patronales URSSAF Maire+4ème adjoint	5 884.12	6 200.00	6 356.89
Créances admises en non-valeur	0.00	1 848.00	1 783.45
Contribution Synd.Am.Hydraulique Dadou 2.5€/hab.	5 095.00	3 500.00	3 362.50
Subv.associations+crèche+Conservatoire	6 555.00	15 000.00	14 555.00
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>65 170.90</b>	<b>80 948.00</b>	<b>73 884.45</b>
Intérêts dette+ frais dossier	49 499.06	51 947.00	49 454.15
Intérêts prêts transférés C2A	349.59	0.00	0.00
<b>66 Charges financières</b>	<b>49 848.65</b>	<b>51 947.00</b>	<b>49 454.15</b>
<b>67 Titres annulés</b>	<b>1 134.90</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>
Virement à la section d'investissement	0.00	1 000.00	0.00
<b>Chap. 042 art.6811 Opérations d'ordre</b>	<b>10 593.00</b>	<b>10 593.00</b>	<b>10 593.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>620 220.15</b>	<b>759 794.00</b>	<b>697 687.25</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b> <b>Détail de la recette</b>	<b>Réalisé en 2013</b>	<b>BP 2014+DM</b>	<b>Réalisé 2014</b>
Remboursement frais de personnel (assurance)	5 000.06	6 000.00	12 273.66
<b>Chap.013 art. 6419 Remb.frais de personnel</b>	<b>5 000.06</b>	<b>6 000.00</b>	<b>12 273.66</b>
Concession.cimetière (64€ le m²) 2/3 -1/3 CCAS	85.33	300.00	0.00
Red.occup.domaine public	10.00	10.00	10.00
Repas Cantine	36 675.56	38 000.00	42 448.10
Garderie	9 762.14	10 000.00	14 100.85
Remboursement mise à disposition personnel	34 402.66	34 500.00	34 402.66
Remboursement dépenses entretien voirie	966.20	500.00	966.20
Conservatoire deMusique, chauffage salle	3 281.69	1 740.00	50.00
<b>Chapitre 70 Produits de services</b>	<b>85 183.58</b>	<b>85 050.00</b>	<b>91 977.81</b>
Impôts locaux	300 085.00	309 881.00	309 102.00
<b>Chapitre 73 Impôts et taxes</b>	<b>300 085.00</b>	<b>309 881.00</b>	<b>309 102.00</b>
DGF- Dotation Forfaitaire	124 798.00	120 141.00	120 141.00
Dotation solidarité rurale	24 385.00	24 000.00	24 877.00
Dotation Nationale Péréquation (DNP)	21 770.00	21 000.00	17 788.00
Dotation de décentralisation (PLU)	0.00	0.00	0.00
Remboursement Emploi AVENIR	3 064.76	11 250.00	9 291.72
Autres participations Etat (scrutins,CAE, rythmes scol.)	2 016.67	8 667.00	8 400.01
Participation du GFP (C2A/ fonds de concours)	10 224.00	10 224.00	10 224.00
Compensation perte taxe additionnelle	12 217.97	12 217.00	11 960.16
Dotation unique compensation	73.00	73.00	57.00
Compensation Etat -Taxes Foncières.	7 352.00	6 933.00	6 933.00
Compensation Etat -Taxes Habitations	5 241.00	4 877.00	4 877.00
Autres compensations		0.00	0.00
Dotation pour recensement de la population		0.00	2 869.00
Dotation pour titres sécurisés		0.00	0.00
Article 7488 Autres	678.96	700.00	424.35
<b>Chapitre 74 Dotations, subventions</b>	<b>211 821.36</b>	<b>220 082.00</b>	<b>217 842.24</b>
Redevance licence IV (janvier à mai)	1 030.87	1 031.00	429.00
Loyers	4 169.64	4 200.00	4 319.12
<b>Chapitre 75 Autres produits gestion courante</b>	<b>5 200.51</b>	<b>5 231.00</b>	<b>4 748.12</b>
Intérêts dette récupérable (C2A)	22 584.00	12 158.00	12 158.00
Autres produits financiers (parts sociales)	4.54	5.00	3.96
<b>Chapitre 76 Produits financiers</b>	<b>22 588.54</b>	<b>12 163.00</b>	<b>12 161.96</b>
Mandat annulé exercice antérieur (CNAS)		0.00	157.74
Produits exceptionnels.	6 860.52	5 700.96	4 385.87
<b>Chapitre 77 Produits exceptionnels</b>		<b>5 700.96</b>	<b>4 543.61</b>
<b>TOTAL des produits de l'année</b>	<b>636 739.57</b>	<b>644 107.96</b>	<b>652 649.40</b>
<b>Article 002 Excédent Fonctionnement 2013 reporté</b>	<b>-</b>	<b>115 686.04</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>759 794.00</b>	<b>652 649.40</b>

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2014 + DM</b>	<b>Réalisé en 2014</b>
Remboursements capital emprunts+prêt relais	388 873.41	387 590.75
Travaux électricité :		
Mise aux bâtiments divers. Ventilation sous-sol Mairie	8 885	8 884.46
Murette Mairie	11 500.00	11 496
Informatique Mairie	3 300.00	3 113
Divers matériels	1 500	1 426.41
Travaux	147 560.59	0
<b>Total général</b>	<b>561 619</b>	<b>412 510.62</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B.P. 2014 + DM</b>	<b>Réalisé en 2014</b>
Excédent d'investissement 2013	338 831.17	-
Liquidation dissolution du SITPAL	3 610	3 610
Subv.Conseil Général Tvx Electricité	1 666	972.55
FCTVA	5 773	5 723
Taxe locale d'équipement	3 606.83	4 590
Taxe aménagement	16 870	21 637.01
Prêt Mairie	150 000	150 000
Dette récupérable versée par la C2A	29 669	29 669
Amortissements réseaux	10 593	10 593
Virement de la section de fonctionnement	1 000	-
<b>Total général</b>	<b>561 619</b>	<b>226 794.56</b>

Considérant le compte de gestion 2014 établi par le trésorier,

Considérant que le présent compte dont le montant des titres et des mandats émis est conforme aux écritures tenues à la mairie,

Considérant le compte administratif 2014 du budget général dont le résultat de clôture est :

Section Investissement : + 153 115.11 €

Section de Fonctionnement : + 70 648.19 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le compte de gestion 2014 et le compte administratif 2014
- AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement à l'article 002, section de fonctionnement pour un montant de 70 648.19 €.

### **Vote du budget primitif 2015. Fixation des taux des taxes locales**

Monsieur CHAMAYOU indique au conseil municipal que la proposition du budget primitif 2015 est reporté au conseil municipal du 16 avril 2015 par manque de données.

### **Modification n°2 du PLU**

Madame la maire rappelle au Conseil Municipal que le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune a été approuvé par délibération en date du 6 juin 2011, que ce PLU a fait l'objet d'une modification simplifiée N°1, approuvée par délibération en date du 16 janvier 2012.

Madame la maire présente la demande de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'urbanisme à envisager.

- Le règlement actuel du P.L.U. ne permet pas de délivrer d'autorisation d'urbanisme, dans les zones AU si le terrain n'est pas relié à l'assainissement collectif.
- La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, compétente en assainissement, n'est pas opposée à ce que le règlement des zones AU puisse autoriser l'assainissement de façon autonome.

Après avoir entendu l'exposé ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'engager pour les raisons évoquées ci-dessus une procédure de modification du PLU, conformément aux dispositions susvisées du code de l'urbanisme ;

Le règlement des zones AU serait ainsi modifié :

Toute construction ou installation nouvelle doit être obligatoirement raccordée au réseau public d'assainissement s'il existe.

En l'absence de ce dernier, un dispositif d'assainissement autonome pourra être admis dans l'attente des équipements publics. Ce dispositif doit être conforme à la législation en vigueur.

La présente délibération sera transmise au préfet et affichée en Mairie.

### **Dénomination et numérotation d'habitations.**

Suite à la construction de deux nouvelles constructions,

Sur proposition de madame la maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- dénomme la partie de voie débutant à l'intersection du chemin de Salan et du lotissement le Pic : voie du Pic et attribue le numéro 10 et 12 aux deux habitations situées sur la parcelle AV 85.

### **Augmentation provisoire du temps de travail d'un adjoint technique.**

Considérant l'absence du temps de travail de l'ATSEM, pour une durée d'environ quatre mois,

Considérant que l'adjoint technique, madame NEGRE Elisabeth (service cantine) est actuellement employée à temps non complet,

Sur proposition de madame la maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide que madame NEGRE est déplacée sur le poste d'ATSEM jusqu'au retour de la titulaire. Cette disposition est mise en place avec effet au 9 mars 2015 et pour la durée de l'absence de la titulaire.

### **Fête du printemps : placement des forains**

Considérant l'organisation de la « fête du printemps » par le comité des fêtes de Fréjairolles,

Vu la demande de son président, Yannick CARLET,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le président du comité des fêtes à procéder au placement des forains sur le domaine public.

## **Questions diverses**

### **Société Publique Locale "pôle funéraire public de l'Albigeois (SPL-PFPA)**

Madame la maire informe le conseil municipal que le conseil d'administration de la SPL-PFPA s'est réuni le 30 janvier 2015 avec à l'ordre du jour l'examen « *d'un projet de changement du mode d'administration et de direction de la société avec adoption de la formule de gestion par un directoire et un conseil de surveillance et présentation du projet de statuts modifiés* ».

La création d'un conseil de surveillance (*article 19 et suivants des statuts*) en lieu et place d'un conseil d'administration, et d'un directoire (*article 15 et suivants des statuts*) qui exercera ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance, constituent des modifications des structures des organes délibérants au sens de l'article L 1524-1 du code général des collectivités territoriales.

La création d'un conseil de surveillance et d'un directoire permettrait une gestion plus collégiale de la société et donc un meilleur partage et contrôle des décisions.

Le conseil d'administration ayant pris la décision d'engager cette procédure de modification des statuts, il convient que chaque collectivité territoriale, et donc notre commune, se prononce par délibération sur ces modifications.

Cette délibération permettra alors aux représentants des communes d'exprimer par leurs votes, lors d'une assemblée générale extraordinaire (*article 32 des statuts*), la décision de notre conseil municipal.

Après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la modification des statuts tels qu'annexés à la présente délibération.

### **Subvention exceptionnelle**

Madame la maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier que lui a adressé monsieur le président du club de badminton relatif à une demande de subvention exceptionnelle.

Cette demande est justifiée par un déplacement du club afin de participer au rassemblement national de badminton UFOLEP à Le Conquet.

Le conseil municipal refuse l'octroi d'une subvention par 9 voix.

Abstentions : CABAL Marie-Christine, CASIMIR Jérôme, BRU Daniel.

Fait et délibéré, les, jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

ARNAL Hélène	AZAM Nicolas	BERTRAND Nicole	BRU Daniel	CABAL Marie-Christine
CAPELLE Chantal Absente	CASIMIR Jérôme	CHAMAYOU Christian	DELPY Caroline	FONTES Nadine
LUCIO Jean-Pierre Absent	MALROUX Marie-Claire	MARLOT Ludovic Absent	SARMAN Albert	VALAT Raymond